



# Les 14 Missions du CFA

Conformément à l'article L6231-2 du code du travail, en tant que Centre de Formation d'Apprentis (CFA), nous avons 14 missions principales :

1. **Accompagner** les apprentis, y compris ceux en situation de handicap, dans **leur parcours de formation et leur insertion professionnelle**.
2. Aider les candidats à l'apprentissage dans leur **recherche d'un employeur**.
3. **Assurer la cohérence entre la formation au CFA et celle en entreprise**, notamment en organisant la coopération entre formateurs et maîtres d'apprentissage.
4. **Informers les apprentis de leurs droits et devoirs** en tant qu'apprentis et salariés, ainsi que des règles de santé et sécurité au travail.
5. Permettre aux **apprentis en rupture** de contrat de poursuivre leur formation pendant 6 mois et les **aider à trouver un nouvel employeur**.
6. **Accompagner** les apprentis dans leurs **difficultés sociales et matérielles**.
7. Promouvoir **l'égalité homme-femme** et prévenir le harcèlement sexuel.
8. Favoriser la **mixité des métiers** et **l'égalité professionnelle**.
9. Encourager la **diversité** et **lutter contre les discriminations**.
10. **Favoriser la mobilité** nationale et internationale des apprentis.
11. Assurer le **suivi et l'accompagnement des** apprentis lors de formations à distance.
12. **Évaluer les compétences** acquises par les apprentis.
13. **Accompagner** les apprentis ayant interrompu leur formation ou n'ayant pas obtenu de diplôme vers d'autres options de formation.
14. **Guider** les apprentis dans leurs démarches pour accéder **aux aides** auxquelles ils peuvent prétendre.

Ces missions visent à offrir un accompagnement complet aux apprentis, de leur orientation initiale jusqu'à leur insertion professionnelle, en passant par leur formation et leur développement personnel.